

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « parc éolien de la Monchot » regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire des

communes de Raillicourt, Touligny et Montigny-sur-Vence (08430) présentée par la SARL Société d'Exploitation du parc éolien de la Monchot (Groupe SSE Renewables)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2023-145 du 30 mars 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du lundi 24 avril 2023 au mercredi 24 mai 2023 inclus. Ce parc éolien se compose de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire des communes de Raillicourt, Touligny et Montigny-sur-Vence. La puissance totale maximale du parc sera de 20 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 107,5 m et un diamètre maximal du rotor de 155 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 185 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Francis SZCRUPAK, chef de projet foncier retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Raillicourt.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Raillicourt, Touligny et Montigny-sur-Vence, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Raillicourt aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 24 mai 2023 à 17h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4584>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-4584@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur La Monchot - mairie - place de la Mairie - 08430 Raillicourt. Les observations formulées par voie postale sont annexées aux registres tenus à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Raillicourt, Touligny et Montigny-sur-Vence aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

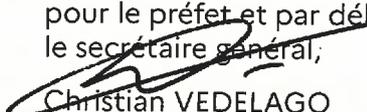
À la mairie de Raillicourt	À la mairie de Montigny-sur-Vence	À la mairie de Touligny
Lundi 24 avril, de 9h00 à 12h00	Mercredi 3 mai, de 14h00 à 17h00	Mercredi 26 avril, de 14h00 à 17h00
Samedi 13 mai, de 9h00 à 12h00	Lundi 15 mai, de 9h00 à 12h00	Samedi 6 mai, de 9h00 à 12h00
Mercredi 24 mai, de 14h00 à 17h00	Samedi 20 mai, de 9h00 à 12h00	Lundi 22 mai, de 9h00 à 12h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jérémy GAUTHIER, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 97 allée Alexandre Borodine - Immeuble Cèdre 3 à Saint-Priest (69800) ou par courriel à : jeremy.gauthier@sse.com ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1 place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 30 mars 2023

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général;


Christian VEDELAGO